

m'acquitter de mes devoirs, comme votre président, dans ce poste de confiance et de responsabilité.

Connaissant la valeur du temps dans nos courtes sessions, et quelle somme d'ouvrage nous avons à faire, je bornerai mes remarques aux sujets qui se rapportent spécialement à cette circonstance-ci. Lors de nos précédentes assemblées, nous avons pris un temps considérable pour discuter un acte médical de la Puissance, présenté par le Dr. R. P. Howard, de Montréal. Après un long débat, il fut décidé d'abandonner la mesure *pro tem*.

Il y a beaucoup de nos médecins les plus distingués qui sont d'opinion que la profession médicale de la Puissance devrait être unie par un acte de la Chambre des Communes.

Malheureusement, d'après l'Acte de la Confédération, tout ce qui regarde l'éducation ainsi que la santé publique, ne vient pas sous le contrôle du Gouvernement général, la Législature locale seule a le droit de s'en occuper. Ceci est certainement regrettable ; cependant, avec le consentement des Gouvernements locaux, on peut faire beaucoup pour obtenir ces changements radicaux, si nécessaires pour simplifier, dans le sens le plus large et le plus étendu, les deux questions d'éducation et de santé.

Pour la première fois dans ce pays, dans la province d'Ontario, les Allopathes, les Eclectiques et les Homœopathes se sont réunis en un seul Conseil et ont délibéré ensemble sur les affaires médicales. Cette union fut considérée comme étrange, par plusieurs vieux rigides conservateurs dans la profession. Cependant, quand il fut connu que, durant ces neuf années passées, on ne reçut pas un seul aspirant à la pratique, comme Homœopathe ou Eclectique, la raison de cette union put facilement être comprise.

Le moyen employé pour diriger dans la bonne voie ceux qui auraient pu trouver une entrée plus facile dans la profession, fut d'établir, pour les élèves, un système d'éducation médicale uniforme, et d'exiger pour tous un examen oral et par écrit. Dernièrement, le chef du corps Homœopathique a